283 (2024-2025) — N° 4

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

9 JUILLET 2025

PROJET DE DÉCRET

modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes *

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

M. Lefèbvre, Mme Hanus et M. Crampont

2e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **283** (2024-2025) – Nos 1 à 3

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes

AMENDEMENT

Dans l'article 10, §2, alinéa 1er, du décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes, *sub* article 8 du projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes, le mot « concluante » est supprimé.

JUSTIFICATION

Le présent amendement est proposé suite à l'avis du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie du 27 mai 2025.

B. LEFÈBVRE

M. HANUS

V. CRAMPONT